

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. III Règlements pour le prochain carême. — IV L'Université de Montréal et l'avenir du pays. — V Premier parlement d'éducation au Canada. — VI M. le curé Mandeville. — VII M. l'abbé François-d'Assise Gauthier. — VIII Prédication sacrée.

AU PRONE

Le dimanche 15 février

On annonce :

Les Cendres;

Abstinence: mercredi, vendredi et samedi;

Les exercices du mois de mars; ¹

Dans le diocèse de Joliette, la collecte pour les oeuvres diocésaines.

Note. — On peut commencer les exercices du mois de mars le 16 février pour les finir le 18 mars, veille de la fête de saint Joseph. ¹

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 15 février

Office du dim. de la Quinquagésime, **semi-double (privilegié contre tout office de 2^e cl.)**; mém. des saints Faustin et Jovite, 3^e or. **A cunctis**; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim.; suffr.

Le mercredi 18 février

Bénédictio et distribution des cendres; messe propre, **simple** (privil. contre tout office de 1^e cl.); 2^e or. **A cunctis**, 3^e **Omnipotentis**; préf. du Carême.

¹ Indulgences: 1^o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph; — 2^o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront accompli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife. Le temps de la Passion pendant lequel sa statue de saint Joseph est couverte n'empêche pas de lui rendre les mêmes hommages. Toutefois on peut aussi commencer ces exercices en février (le 16), pour les terminer la veille de la fête de saint Joseph (le 18 mars).

Note. — En Carême, on récite l'Angelus debout, le samedi midi, le soir et toute la journée du dimanche.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 22 février

Tous les titulaires dont l'office tombe du 22 février au 1 mai, n'auront leur solennité que le IV^e dimanche après Pâques (le 2 mai), le II^e et le III^e dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi	16 février	— Mont-Sainte-Marie.
Mercredi	18	— Couvent de Saint-Laurent.
Vendredi	20	— Saint-Denis.
Dimanche	22	— Saint-Etienne. — Saint-Stanislas.

REGLEMENTS POUR LE PROCHAIN CAREME

LA Semaine religieuse est autorisée à rappeler aux fidèles du diocèse de Montréal que, d'après les *indults* apostoliques et les ordonnances de Mgr l'archevêque, le règlement pour le prochain carême sera le suivant :

1. Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;
2. Tous les mercredis et vendredis et le samedi des Quatre-Temps sont en plus des jours d'abstinence, ceux qui jeûnent doivent, ces jours-là, faire maigre à tous les repas ;
3. Les lundis, mardis, jeudis et samedis (excepté celui des Quatre-Temps), il est permis à ceux qui jeûnent de faire le principal repas en gras, ceux qui ne jeûnent pas peuvent faire les trois repas en gras ;
4. On peut, en tout temps, manger de la viande et du poisson au même repas ;
5. Le principal repas se prend indifféremment le midi ou le soir ;

6. La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le samedi saint à midi, il est permis, par conséquent, ce jour-là, de faire gras à midi et de faire un repas en gras et complet le soir ;

7. Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces de la nourriture en usage les jours maigres en notre pays ;

8. La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont 7 ans révolus, et la loi du jeûne, tous ceux qui ont 21 ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur 60^e année.

Communication officielle.

NOTE.—Pour tout ce qui concerne l'observance du jeûne et de l'abstinence, nous recommandons à nouveau l'opuscule de M. l'abbé Dufort *Jeûne et abstinence*, dont nous avons parlé récemment. On s'adresse à l'auteur, à Ville Saint-Laurent, près Montréal. — E.-J. A.

L'UNIVERSITE DE MONTREAL ET L'AVENIR DU PAYS¹



L'IDEE est lancée, et elle fait son chemin partout dans la presse du pays, que l'occasion et l'heure sont arrivées de doter notre ville de Montréal d'une université catholique et française qui nous fasse honneur. Les industriels et les hommes d'affaires, aussi bien que les membres du clergé et les hommes de profession, comprennent l'importance du mouvement qui s'affirme en faveur de la souscription pour l'Université de Montréal.

¹ M. Emilien Daoust, de la Maison Beauchemin, qui est l'un des membres du conseil d'administration de notre *Ecole des hautes études commerciales* de Montréal, en donnant son opinion au sujet de la souscription pour l'Université de Montréal, s'est placé à un point de vue tout spécial. En homme d'affaires, il s'appuie sur des chiffres — et des chiffres officiels, tirés des statistiques de M. Marquis — pour escompter l'avenir. Cette *interview* est particulièrement intéressante. — E.-J. A.

Le geste qu'esquissait hier l'honorable sénateur Marcellin Wilson en souscrivant \$100,000.00 en est une preuve. D'autres souscriptions individuelles ont déjà suivi, ou vont certainement suivre, nombreuses et substantielles. On m'a demandé ce que j'en pensais. J'estime que c'est un devoir, pour tout homme d'affaires canadien-français qui réfléchit, de répondre, en ce moment, à une pareille question.

L'heure est opportune en effet. Non seulement il faut réparer le désastre du récent incendie de la rue Saint-Denis, mais il faut faire grand et beau dans tous les sens : choisir un beau site, bâtir de larges édifices, organiser des laboratoires richement pourvus, et enfin s'assurer un personnel compétent de professeurs de carrière. Et pour tout cela, il faut de l'argent, beaucoup d'argent.

Nos amis de langue anglaise, car nous en avons et beaucoup plus qu'on ne le pense, les Boyd, les Moore, les Morley, les Hawkes, et nombre d'autres publicistes distingués qui ne partagent pas nos croyances religieuses, comme M. le professeur Bracq par exemple, rendent hommage aux qualités de notre race en des termes dont nous pouvons nous enorgueillir sans doute, mais qui doivent en plus nous être un stimulant vers le progrès bien entendu et bien compris.

Je n'ai pas le droit de méconnaître ce que l'Université Laval de Québec et sa succursale de Montréal ont déjà fait pour nous, grâce au dévouement de leurs personnels. Je veux rendre hommage aussi à l'oeuvre de l'Université d'Ottawa. Nous sommes en droit d'attendre plus encore de la nouvelle Université de Montréal. Mais pour cela nous avons le devoir national de la mettre en état — je le répète — de faire grand et beau, par une large et généreuse souscription.

Et pourquoi ?

C'est que, en prenant le passé comme garant de l'avenir

nous sommes fondés à croire que le groupe ethnique de descendance française que nous formons au Canada est appelé à devenir un grand peuple. Qu'on me permette de l'établir par des chiffres officiels.

Voyez. Depuis la cession du Canada à l'Angleterre, 150 ans se sont écoulés. En 1760, nous étions 60,000, et nous restions seuls, sans ressources, isolés de la France, obligés de vivre avec des vainqueurs riches, puissants, naturellement peu enclins à nous accorder des faveurs. Ne récriminons pas. Reconnaissons plutôt que le creuset de l'épreuve fortifie en purifiant. Nous avons vécu et nous avons progressé superbement en dépit des obstacles, peut-être à cause d'eux. Au recensement officiel de 1911, nous étions 2,000,000 de Canadiens français, vivant la foi catholique, et cela au Canada seulement. Si nous comptions comme nôtres complètement les Franco-Américains, ce serait 3,500,000 qu'il faudrait dire. Or, un simple calcul fait voir que, nonobstant la saignée causée par l'émigration aux Etats-Unis, notre population, au cours des 150 ans écoulés, par la seule force du sang, s'est doublée tous les 30 ans !

A ce compte, on peut se demander quelle sera la population canadienne-française dans 150 ans. Si nous nous multiplions dans la même proportion qu'ont fait nos pères, nous serons, en l'an de grâce 2061, pas moins de 64,000,000 de fils de France au Canada !

Etudiez bien les deux petits tableaux que voici :

	Recensement officiel	Doublé en 30 ans
POUR LE PASSÉ	1760	60,000
	1790	161,000
	1820	*
	1850	890,000
	1880	1,359,000
	1910	2,003,000
Comment nous nous progressé.)		
		60,000
		120,000
		240,000
		480,000
		960,000
		1,920,000

Recensement probable en doublant tous les 30 ans.

POUR L'AVENIR (Comment nous devrons progresser.)	{	1911	2,000,000
		1941	4,000,000
		1971	8,000,000
		2001	16,000,000
		2021	32,000,000
		2061	64,000,000

On estimera peut-être que je me montre bien optimiste. Qu'on fasse réflexion que je me base sur des chiffres officiels. De plus, il me paraît incontestable que nous avons autant sinon plus d'avantages et de chances de progresser ainsi que n'en avaient nos pères. Nous avons encore comme eux l'amour de la terre, et c'est une garantie de la continuation de notre forte natalité. D'ailleurs, la culture du sol est plus payante qu'autrefois. La bonne hygiène, à laquelle nos gens se forment peu à peu, enrayera les grandes épidémies dont ont tant souffert, à diverses époques, nos anciens. Il n'y aura plus d'exode, ou tout au moins une exode moins forte aux Etats-Unis, les causes qui les ont provoquées étant en partie disparues. Mieux que cela, parce que nous avons développé nos industries nationales et que nous profitons mieux de nos ressources naturelles de toutes sortes, nous pouvons raisonnablement compter qu'un grand nombre des nôtres nous reviendront des Etats-Unis.

Un savant anglais, le Dr Havelock Ellis, dans un article sur le *Birth Control*—publié par le *Physical Culture* de décembre 1919—qui soutient cette théorie fautive qu'en contrôlant la natalité on rend la survie plus forte, est obligé de faire une exception pour la province de Québec. Il note que chez nous, en 1917 par exemple, le surplus de la natalité sur la mortalité était de 20 par mille. C'est le taux le plus élevé qui soit au monde, ajoute-t-il, et c'est aussi le taux le plus élevé dans l'histoire du Canada. Notre natalité a augmenté et notre mortalité a baissé. Cela est dû, sans doute, ainsi que je disais tant

tôt, à l'hygiène mieux comprise, et aux meilleures conditions que l'instruction a amenées dans l'existence.

Selon le Dr Ellis, les peuples qui pratiquent le *Birth Control*, comme les Australiens, les Néo-Zélandais, les Hollandais, etc., doublent leur population tous les 44 ans. En comparant les surplus (*survival rates*) des différents peuples, il est facile de se convaincre que, pour les prochains 150 ans, il n'est pas impossible, il est même probable que nous pourrions, nous, doubler le chiffre de notre population tous les 30 ans. Le tableau suivant l'expose clairement :

	Natalité	Mortalité	Surplus par mille
Québec	37	17	20
Ontario	28	12	10
Australie	26	11	15
Nouvelle Zélande	26	10	16
Angleterre	18	14	4
France	19	18	1
Allemagne	27	16	11

Le Dr Ellis prétend que ce progrès dans la province de Québec va se ralentir, que le chiffre de notre population va décroître. Nous pourrions peut-être lui répondre en lui montrant le catalogue de nos 7,000 familles canadiennes-françaises qui, en 1907, comptaient au moins 12 enfants vivants! Mais nous avons mieux à faire. C'est de lui rappeler que les gens du Québec sont des catholiques et que la religion catholique n'admet pour aucune cause la limitation des enfants, c'est-à-dire le fameux *Birth Control*.

Cette digression m'a peut-être conduit en dehors du sujet que je voulais traiter. Mais je ne la crois pas inutile pour fortifier ma thèse, c'est à savoir que nous sommes appelés à devenir un grand peuple. Ce peuple, il lui faut une élite, dans tous les domaines, il lui faut des compétences. Il lui faut donc de bonnes et riches universités. Que l'Université de Montréal soit de celles-là! Nous le pouvons, si nous le voulons!

EMILIE DAoust.

PREMIER PARLEMENT D'ÉDUCATION AU CANADA



OUS devons signaler à nos lecteurs le congrès d'éducation tenu à Winnipeg, à la fin d'octobre dernier, parce qu'il contient une menace à nos libertés et semble orienter le pays dans une direction dangereuse.

1500 délégués, venus de toutes les provinces, s'assemblaient pour échanger leurs vues sur la question si complexe de l'éducation. Le champ ouvert à la discussion était vaste. On aurait pu s'y maintenir avec profit, sans tenter des incursions sur un terrain réservé et chercher à empiéter sur des droits reconnus.

Comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, la convention retentit bientôt de propositions qui ne tendaient à rien moins qu'à retirer l'éducation aux provinces pour la remettre aux mains du gouvernement d'Ottawa. Que l'uniformité scolaire, imposée et contrôlée par le pouvoir fédéral, soit le moyen le plus expéditif de fondre les diverses races et les divers cultes, nous n'y contredisons pas. Mais nous n'avons aucun goût de tenter l'expérience et de risquer nos enfants dans ce malheur national.

C'est ce que le Père MacMahon, recteur du collège de Regina, a crânement proclamé, quand il a exposé aux congressistes quelques-uns des motifs qui ne nous permettront jamais de nous mettre à la remorque d'un *bureau national d'éducation*. J'emprunte au TÉMOIN du *Patriote* les détails de l'incident.

« Mercredi après-midi, le rapport du comité des résolutions fut présenté. La seule résolution qui souleva la discussion fut celle qui recommandait d'établir un bureau central d'éducation sous le contrôle de l'État à Ottawa. La plus forte opposition vint des représentants de la province de Québec, catholiques et protestants. Le Dr Parmelee, surintendant des écoles protestantes de la province de Québec, s'opposa énergique-

ment à toute tentative de ce genre et il proposa en amendement que le bureau soit entièrement indépendant de tout contrôle du gouvernement. — Il fut finalement décidé de poursuivre la discussion à la séance du soir. Et cela donna occasion au Père MacMahon, de Régina, de prendre part au débat et de faire valoir quelques points importants. Dès le début, il prévint ses auditeurs qu'il était prêtre catholique. Puis il rappela que le proposeur de la résolution avait dit, dans l'après-midi, qu'il espérait voir avec le temps ce bureau se développer en un ministère de l'instruction publique semblable à celui que propose le projet de loi Smith-Towner maintenant devant le congrès américain. Mais, ajouta le Père MacMahon, le proposeur de la motion n'a pas dit que ce projet de loi est combattu sans merci par tout l'épiscopat américain appuyé par 18 millions de catholiques. Et pourquoi cette opposition irréductible? Pourquoi ne pas se fier au gouvernement, comme le demandait tout à l'heure le Rev. Reekie? Parce que l'Eglise a trop l'expérience des gouvernements pour se fier à aucun d'eux en cette matière. Durant ses dix-neuf siècles d'existence, elle a rencontré toutes les formes possibles de gouvernement. Elle les a pesés à la balance du sanctuaire et ils ont été trouvés trop légers. Voyez ce qui est arrivé en France. Vous avez là une centralisation scolaire contrôlée par un ministère de l'instruction publique. L'un des résultats, c'est qu'aujourd'hui, au pays de saint Louis et de la bienheureuse Jeanne d'Arc, le nom de Dieu et toute allusion à la religion ou à la vie future sont strictement rayés des manuels scolaires imposés aux enfants de France. Voilà l'oeuvre d'un département de l'éducation! Quelle garantie avons-nous aujourd'hui qu'une autre génération ne verra pas les mêmes idées prévaloir dans notre patrie bien-aimée? Un autre Viviani peut-être se lèvera de son siège de député, à Ottawa, pour se vanter qu'il a éteint les étoiles du ciel! Voilà pourquoi l'Eglise de Dieu,

la vraie Eglise militante, a toujours combattu et combattra toujours tout mouvement de ce genre. — Ce manque d'éducation morale, que nous déplorons tous ne se trouve que dans les écoles publiques. Toute cette conférence est une confession tacite que tout le système tant vanté des écoles publiques est une faillite. Tous ensemble vous devriez vous frapper la poitrine et dire : *Ergo erravimus, nos insensati*—*Nous nous sommes trompés, insensés que nous sommes!* Vous devriez reconnaître qu'une fois de plus l'Eglise catholique a eu raison. Dans nos écoles, nous avons ce qui manque tristement dans les vôtres. Chez nous, Dieu a la première place et les devoirs envers Dieu sont les premiers que nos enfants apprennent. Toutes les classes commencent et finissent par la prière, et le crucifix, symbole de la rédemption du genre humain, occupe la place d'honneur dans les salles de classe. L'habit lui-même de l'instituteur est religieux, lorsque c'est possible, et nous avons des instituteurs et des institutrices qui s'engagent par vœu à consacrer toute leur vie à l'éducation.—Il eut donc été convenable, ajouta le Père en terminant, que parmi les nombreuses résolutions qui ont été présentées, il s'en fût trouvé une pour féliciter l'Eglise catholique de son attitude séculaire sur cette question et pour remercier Dieu qu'il y ait une Eglise qui jamais ne fléchit le genou devant le Baal moderne. ”

Comme on le sait, un conseil permanent est sorti des délibérations du congrès. Sa tâche consistera à presser l'application des résolutions adoptées par la conférence et à en préparer une autre qui sera tenue dans trois ans. Ce n'est pas tout. Il a été également décidé d'établir un bureau national d'éducation. On proteste que le rôle de ces deux institutions sera simplement d'aviser les autorités éducationnelles. Mais on ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Le rouage est créé qui doit peu à peu nous acheminer à l'uniformité et à la centralisation scolaires.

La
leu
ne
no
qu
ma

SI

au
sui
Pèr
sub
Noi
que
ino
leg
S
e'es
gra
que
poi
éte
N
bier
troi

La machine est mise en branle et tend à voler aux provinces leurs franchises en matière d'éducation. Ce bureau national ne nous dit rien qui vaille. C'est à nous d'ouvrir les yeux, si nous ne voulons pas nous laisser happer par cet engrenage, qu'on nous présente comme inoffensif mais qui n'est qu'un malaxeur camouflé. Gardons nos libertés!

Le Messager du Sacré-Coeur, février 1920.

M. LE CURE MANDEVILLE

LE 24 janvier dernier, décédait subitement, au presbytère de l'Acadie, où il vivait retiré depuis un peu plus d'un an, l'ancien curé de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. l'abbé Alphonse Mandeville. Disons-le tout de suite, avec celle de M. le curé Princee, à Nicolet, et celle du Père Gauvreau, des Dominicains, à Québec, ce sont trois morts subites qu'en deux jours le clergé canadien a dû enregistrer. Nous l'avons plus d'une fois répété, dans ces notices biographiques de la *Semaine religieuse*, la mort vient souvent frapper inopinément dans nos rangs. C'est un avertissement et une leçon sur lesquels nous ne saurions trop méditer.

Selon le témoignage de ceux au milieu de qui il vivait, et c'est notre consolation, M. le curé Mandeville était prêt au grand voyage. Sa vie de bon curé, humble et modeste autant que zélé et dévoué, est de celles qui doivent peser le juste poids, il est permis de l'espérer, dans les balances de la justice éternelle.

Nous avons sous les yeux des notes substantielles, qu'on a bien voulu nous remettre, au sujet du curé Mandeville, où se trouvent racontés les principaux faits de sa vie et de sa carriè-

re. Nous allons y puiser à pleines mains, et ce sera tout profit pour nos lecteurs.

• • •

Alphonse Mandeville était né à Saint-Paul-de-Joliette, le 26 février 1853. Son père était cultivateur. " La Providence, disent nos notes, avait placé son berceau au sein d'une famille profondément chrétienne, d'une famille de travailleurs où la prière précédait et accompagnait le rude labeur. " C'est là, le plus souvent, ajouterons-nous, dans nos bonnes campagnes, l'expérience l'établit, que naissent et que se développent le mieux les vocations solides.

Entré au collège de l'Assomption vers l'âge de 15 ans, le jeune Alphonse se distingua par sa douceur, son humilité, son ardeur au travail, et surtout par sa piété. Il n'était pas particulièrement doué, ses talents étaient plutôt ordinaires. Mais sa constance et sa ténacité à l'étude le firent triompher de toutes les difficultés. A la fin de son cours, il choisit de devenir prêtre comme tous s'y attendaient. Il passa quelques années à Rigaud, comme professeur, croyons-nous, Il fut ordonné à Montréal, le 24 août 1880, par feu Mgr Fabre. " Quelle joie et quel bonheur, disent les notes que nous avons en mains, il était prêtre! C'était aux belles années de la force et de l'ardeur. Pour le salut des âmes et l'honneur de Dieu, il se sentait prêt à tous les sacrifices, à tous les dévouements. " Successivement, il fut vicaire à Saint-Cuthbert (1880-1887), à Saint-Félix-de-Valois (1887-1888), à Sainte-Scholastique (1888-1892), à Lachine (1892-1897). En 1897, on lui confia la desserte de Saint-Pierre-aux-Liens. En 1899, il était appelé à la cure de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. C'est là qu'il devait donner le meilleur de ses forces et de sa vie, pendant vingt ans, de 1899 à 1919. En cette dernière année, il se

retirait du saint ministère et prenait sa retraite, mais une retraite qui fut encore active, chez son ami, M. le curé Cloutier, au presbytère de l'Acadie.

Ce qu'il avait été écolier et séminariste, il le fut vicaire et curé. Son amour du bon Dieu, sa parfaite humilité et sa bonne humeur lui gagnaient partout la confiance de ses ouailles. Tout modestement et tout simplement, il fit du bien, parce que surtout il prêchait d'exemple. C'était un bon prêtre, pieux et dévoué. Il puisait aux vraies sources de la méditation et de la fidélité aux exercices spirituels l'aliment de sa vie sacerdotale. Pasteur et père, il veillait sur son troupeau avec un grand zèle, il aimait ses paroissiens comme s'ils eussent été ses enfants. Il éprouvait, en effet, qu'il était responsable de ses gens devant Dieu et s'efforçait de les lui amener par la douceur et la bonté en se faisant tout à tous. Aussi, son ministère fut-il béni de Dieu et bienfaisant aux âmes. Il ne fit peut-être jamais rien de bien extraordinaire, mais il resta toujours égal à lui-même et fidèle à sa vocation d'apôtre.

Ce sont là de belles vies que celles de nos bons curés ! Elles se ressemblent toutes, et il est difficile, en en parlant souvent dans nos pages, de ne pas nous répéter. Mais nous ne redisons jamais assez ce qu'elles valent pour le bien et pour l'honneur des fils de notre race canadienne-française. On a reconnu plus d'une fois que c'est la paroisse qui a été et qui reste la meilleure force de notre vie nationale, et c'est profondément vrai. Mais que serait la paroisse canadienne sans le bon curé, modeste et dévoué, qui la dirige ?

• • •

Les funérailles du regretté curé Mandeville ont eu lieu à l'Acadie, le 27 janvier, sous la présidence de Mgr de la Du-

rantaye, vicaire général du diocèse, au milieu d'un beau concours de prêtres et de fidèles.

Ses restes mortels ont été ensuite transportés à Saint-Paul-de-Joliette. Il avait, en effet, exprimé le désir d'être inhumée, avec les siens, au cimetière de son village natal. Qu'il y repose en paix, cependant que son âme s'en est allée vers le Dieu juste et bon qu'il a fidèlement servi! E.-J. A.

M. L'ABBE FRANÇOIS-D'ASSISE GAUTHIER



l'âge de 27 ans, et après quelques mois seulement de prêtrise, mourait le 26 janvier, à Saint-Jérôme, sa paroisse natale, M. l'abbé François-d'Assise Gauthier, ancien élève de Sainte-Thérèse.

Il n'était prêtre que depuis le mois d'octobre dernier. Déjà marqué du sceau de la mort quand il monta au saint autel pour la première fois, on peut dire que l'abbé Gauthier n'avait fait, depuis son ordination, que prolonger son action de grâces. On se savait condamné et il souriait à la mort comme d'autres sourient à la vie. Aussi laisse-t-il après lui beaucoup d'édification.

L'un de ses condisciples nous racontait hier que le jeune François-d'Assise fut au séminaire térézien — où il arrivait le 4 septembre 1907 — un écolier modèle et un premier de classe ce qui, paraît-il, n'est pas rare à Sainte-Thérèse. Réserve presque timide, il se fit vite remarquer par son ardeur au travail, autant que par sa bonne conduite. Il tenait à réussir et il réussit. Ses succès toutefois n'entretenaient chez lui aucune folle ambition. Aimable et poli avec tous, il ne faisait guère de bruit. Trop faible pour se donner aux jeux violents, il affectait la paisible promenade avec les confrères. Charitable

et pieux, il s'acheminait tout naturellement vers le sacerdoce. La grande affaire de la " décision " ne le préoccupa guère. Pas davantage, ses directeurs ne furent en peine à ce sujet. Jamais vocation ne fut plus clairement indiquée.

Mais la cruelle phtysie le tenait déjà, et l'inquiétude de tous était de savoir s'il parviendrait jusqu'à l'autel. En 1914-1915, il dut se reposer. Il revint à Sainte-Thérèse pour sa deuxième année de philosophie. L'année suivante, il prenait la soutane. Il passa quelque temps au grand-séminaire puis revint à Sainte-Thérèse. Le terrible mal faisait toujours son oeuvre. Sa préparation au sacerdoce se confondait avec sa préparation au sacrifice suprême.

L'automne dernier, Mgr l'archevêque décida par bonté de l'admettre à la prêtrise pour lui donner la joie de dire la messe avant de mourir. Il l'a dite, en effet, la sainte messe, pendant quelques semaines, la première fois dans la chapelle du séminaire où s'était écoulée sa jeunesse, et puis, après, dans sa famille. Ce fut sa grande consolation et aussi celle de ceux qui l'aimaient.

Enfin, tout doucement, comme en souriant, il s'en est allé dans le ciel du bon Dieu. C'était le 26 janvier.

Son ancien curé de Saint-Jérôme, Mgr de la Durantaye, devenu notre vicaire-général de Montréal, est allé, le 29, présider ses funérailles, qui ont été très solennelles.

Les desseins de Dieu sont impénétrables, les voies qu'il nous invite à suivre sont bien diverses. Je ne sais pourquoi—est-ce par rapprochement ou par amour du contraste?—en pensant à ce jeune abbé parti pour le ciel les mains encore tout humides des onctions saintes, des vers me revenaient à l'esprit, qui tombaient naguère de la plume d'un prêtre nonagénaire — le bon et doux Mgr Baunard — à l'adresse du Sauveur Jésus :

Je pars content de vous, et c'est pour le redire...
 Qu'à la messe des cieux mon coeur de prêtre aspire !
 Jésus, il est temps de vous voir.

Lui aussi, le petit abbé, tout comme le vénérable prélat de Lille, il aspirait à la messe des cieux. Toute sa vie d'enfant et d'écolier l'y avait disposé et préparé. Et c'est là, sans doute, un bel hommage à déposer sur sa tombe. E.-J. A.

PREDICATION SACREE

Parmi les règles pour la prédication sacrée édictées par la Sacrée Congrégation Consistoriale, le 28 juin 1917, il en est deux que Son Eminence a voulu rappeler à ses prêtres, à savoir :

“ 20. Que les sujets de sermons soient essentiellement de sujets sacrés (Cod. can. 1347). Si l'orateur veut traiter de sujets qui ne sont pas strictement sacrés, bien que convenable à la maison de Dieu, il devra en demander et en obtenir la faculté de l'Ordinaire du lieu; et l'Ordinaire n'accordera jamais cette faculté qu'après mûre considération et seulement après en avoir reconnu la nécessité. Quant aux affaires politiques qu'il soit interdit à tous les prédicateurs compétement et absolument d'en parler dans les églises.

“ 21. Qu'il ne soit permis à personne de prononcer des éloges funèbres sinon du consentement préalable et explicite de l'Ordinaire: celui-ci, avant de donner son consentement, pourra exiger que le manuscrit lui soit communiqué. ”

La Semaine religieuse de Québec, 13 mars 1919.